

**Direction Générale des Services  
Direction de l'Administration Générale et de la Logistique**

Secrétariat Général de l'Administration Communale  
Et des Instances Municipales

JPB/VB/SDS/SJ  
Le 6 juillet 2020

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE D'INSTALLATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 JUILLET 2020**

**ONT ASSISTÉ A LA SÉANCE :**

Monsieur BLAZY  
Madame CAUMONT  
Monsieur TIBI  
Madame HENNEBELLE  
Monsieur CAURO  
Madame SELLAIAH  
Monsieur BARFETY  
Madame DE ALMEIDA  
Monsieur IDE  
Madame MAILLARD  
Monsieur RICHARD  
Madame RAKOTOZAFIARISON  
Monsieur GOURDON  
Madame QUERET  
Monsieur HAKKOU  
Madame CAMARA  
Monsieur OUERFELLI

Madame VALOISE  
Monsieur TOUIL  
Monsieur ROUCAN  
Madame BENAÏSSA  
Monsieur LORY  
Madame DIOP  
Monsieur NDALA  
Madame OSSULY  
Monsieur DUBOIS  
Monsieur SABOURET  
Madame PEQUIGNOT  
Monsieur SAMAT  
Madame KIR  
Monsieur DOS SANTOS  
Madame PARSEIHIAN  
Monsieur YILDIZ

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur ROUCAN

Hôtel de ville

66, rue de Paris

B.P. 10060

95503 Gonesse Cedex

tél 01 34 45 11 11

fax 01 39 87 13 22

**Absents avec pouvoir :**

Madame DOUGUET, Groupe Rassembler et agir pour l'avenir de Gonesse, à Monsieur BLAZY.

Madame PEQUIGNOT, Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse, à Madame KIR.

Madame LAVITAL, Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse, à Monsieur SABOURET.

**Arrivée de Madame PEQUIGNOT à 19h50 annulant le pouvoir confié à Madame KIR.**

**La séance a été ouverte à 19h35 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire sortant**, qui a proposé la désignation de Monsieur Florent ROUCAN, pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des résultats électoraux du scrutin du 28 juin 2020 et a donné la présidence **au doyen d'âge, Monsieur Jean-Michel DUBOIS**.

Monsieur Jean-Michel DUBOIS a pris la présidence de l'assemblée, il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal et, après dénombrement, a constaté le quorum.  
33 Conseillers étaient présents.

Le Président a donné lecture des articles L 2122-1, L 2122-2, L 2122-4, L 2122-8, L 2122-7 et L 2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a laissé la parole aux membres de l'assemblée souhaitant intervenir.

Au terme des interventions et à l'invitation du Président, le Conseil municipal a désigné deux assesseurs, Monsieur Arthur LORY et Madame Djeneba CAMARA.

Suite au vote des Conseillers municipaux au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, **Monsieur Jean-Pierre BLAZY** a obtenu la majorité absolue **avec 27 voix, 8 élus n'ont pas pris part au vote, et a été proclamé Maire**.

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, **avec 27 Pour, 8 élus n'ont pas pris part au vote**, a fixé à **dix le nombre des adjoints au Maire**.

Monsieur le Maire a invité les Conseillers municipaux à déposer des listes de candidats aux fonctions de Maire-Adjoint établies en application de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été constaté le dépôt d'une seule liste.

Après dépouillement la liste déposée a obtenu les suffrages suivants :  
**27 voix Pour**. Monsieur le Maire a proclamé l'élection des adjoints dans l'ordre suivant :

1. Madame Malika CAUMONT, Première Adjointe
2. Monsieur Claude TIBI, Deuxième Adjoint
3. Madame Françoise HENNEBELLE, Troisième Adjointe
4. Monsieur Christian CAURO, Quatrième Adjoint
5. Madame Pascale RAKOTOZAFIARISON, Cinquième Adjointe
6. Monsieur Jean-Baptiste BARFETY, Sixième Adjoint
7. Madame Sandrine DE ALMEIDA, Septième Adjointe
8. Monsieur Bobby IDE, Huitième Adjoint
9. Madame Corinne QUERET, Neuvième Adjointe
10. Monsieur Florent ROUCAN, Dixième Adjoint

Immédiatement après l'élection des adjoints, et conformément à l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal a accordé avec 27 Pour, 8 élus n'ont pas pris part au vote, à Monsieur le Maire délégation de pouvoir permanente pour la totalité des compétences visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité, l'instauration d'une prime exceptionnelle liée à la continuité du service public pendant l'état d'urgence sanitaire.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.**

Le Maire,

Jean-Pierre BLAZY

